

01/10/2022

# PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL Les Tagazous

MARCHEPRIME

## CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES DU MULTI-ACCUEIL

Nom du multi-accueil :

Les Tagazous

Coordonnées du multi-accueil :

34 avenue Léon Delagrangé

33 380 Marcheprime

☎ : 05/56/88/74/26

Adresse mail : [lestagazous@ville-marcheprime.fr](mailto:lestagazous@ville-marcheprime.fr)

Nom de la responsable :

Sophie Parneix

Coordonnées du gestionnaire :

Nature juridique :

Mairie de Marcheprime

Nom et qualité du référent (responsable hiérarchique) :

Marion Périn, coordinatrice enfance, jeunesse et action social

Adresse : CCAS

2 rue Jacques Blicq  
33380 Marcheprime

☎ : 05/57/71/50/88

Adresse mail : [resp.enf.jeun.social@ville-marcheprime.fr](mailto:resp.enf.jeun.social@ville-marcheprime.fr)

# SOMMAIRE

## 1. Le projet d'accueil

- a. Prestations d'accueil proposées
- b. L'enfant porteur de handicap
- c. Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi
- d. Equipe pluridisciplinaire

## 2. Les projets éducatif et pédagogique

- I. L'accueil
  - a. Familiarisation
  - b. L'accueil du matin
  - c. Le départ
- II. Les temps de transition
- III. Les repas
  - a. Chez les bébés
  - b. Chez les moyens
  - c. Chez les grands
  - d. Le goûter
- IV. Le sommeil
- V. Les soins
  - a. Les changes
  - b. Le lavage des mains
  - c. Les petits soins
- VI. Les doudous et tétines
- VII. Les activités éducatives
  - a. Le développement sensoriel
  - b. Le développement moteur
  - c. Le langage
- VIII. L'autonomie
- IX. L'égalité garçon / fille
- X. Les actions de soutien à la parentalité
- XI. L'ouverture vers le monde extérieur
- XII. La communication
- XIII. L'attitude éducative

## 3. Le projet social et développement durable

- I. Cadre général de la commune
- II. Le pôle petite enfance
- III. La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement
- IV. Les modalités des relations avec les organismes extérieurs
- V. Le développement durable

# Projet d'établissement

Un projet d'établissement est élaboré en équipe. Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille dans la structure. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes (Guide méthodologique relatif au projet d'établissement ou de service, CAF janvier 2013, cadre réglementaire Décret du 7 Juin 2010).

L'élaboration du projet d'établissement est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir à l'évolution de la structure.

Le multi-accueil a pour mission de s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant en tenant compte de l'évolution de la société et de la situation des parents. L'équipe de professionnels a la volonté de faire évoluer ses pratiques afin d'accueillir les enfants et leur famille.

Lors de la rédaction du projet d'établissement, nous avons toujours souhaité articuler à la fois, le souci d'assurer à l'enfant une continuité entre la maison et la structure multi-accueil mais aussi, de créer les conditions d'un échange permanent entre les parents et les professionnels autour de la prise en charge des enfants.

La réalisation du projet d'établissement du multi-accueil Les Tagazous s'est réalisé en tenant compte :

- De la législation en vigueur dans les EAJE définie dans le décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> aout 2000 modifié en aout 2021 qui maintient et renforce les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par le décret du 1<sup>er</sup> aout 2000.
- De la convention internationale des droits de l'enfants, entrée en vigueur le 06 septembre 1990 en France et qui stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.
- Rapport du haut conseil de la famille, de l'enfant et de l'âge : Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille (19/08/2018).
- Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant de décembre 2018.
- Du rapport Giampino du 09 mai 2016 sur le développement, les modes d'accueil et les formations des professionnels

Ce projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

- Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles.

Le projet éducatif permet de préciser quatre éléments :

- ✓ Les conditions du bien-être des enfants,
- ✓ Les modalités de leur accueil,
- ✓ Les soins qui leur sont apportés,
- ✓ Les actions mises en place pour favoriser leur éveil.

- Le projet social et développement durable :

Le projet social situe la structure dans son environnement géographique, social et contextuel.

- ✓ Précise les modalités prévues pour favoriser ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières (Cf. article L 214.7 du Code de l'Action Sociale et des Familles),
- ✓ Définit la place de la structure d'accueil au sein de la ville de Marcheprime,
- ✓ Définit les services qu'elle propose ainsi que les différents partenariats mis en place.

## 1. Le projet d'accueil

### a. Prestations d'accueil proposées

Par délibération en date du 8 octobre 2009, le Conseil Municipal a voté une gestion en régie directe de la structure multi-accueil.

L'accueil proposé est un accueil **collectif**.

Cette structure, d'une capacité d'accueil de 24 places et d'une amplitude horaire de 55 heures hebdomadaires, propose trois types de service :

- **Un accueil régulier** : destiné à accueillir des enfants sur un ou plusieurs jours. Un contrat est conclu entre les parents et la structure ;
- **Un accueil occasionnel** : A la demande, sur réservation en fonction des places disponibles du planning.
- **Un accueil d'urgence** : l'accueil est ouvert aux familles dans certaines circonstances particulières (arrêt maladie, rupture de contrat ou formation de l'assistante maternelle, situation familiale difficile).

Afin de répondre aux besoins multiples et variés des parents, les horaires d'ouverture de la structure couvrent une large amplitude, 7h30- 18h30, du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Par ailleurs, la structure est fermée une semaine entre les fêtes de Noël et le jour de l'An, et trois semaines en août.

L'accueil des enfants se fait en deux sections : section bébés/moyens et section moyens/grands.

Par ailleurs, soucieuse de garantir un service de qualité en matière d'accueil, dans la section des bébés qui comprend 10 enfants, il a été décidé de limiter le nombre d'enfants de moins de 7 mois accueillis simultanément à 4.

Les différentes modalités d'accueil proposées aux familles constituent un moyen de les aider dans leur recherche de garde. La souplesse de fonctionnement de l'établissement permet aux familles, un accueil régulier complété par de l'accueil occasionnel dans la mesure des places disponibles ou la possibilité d'un accueil régulier pour les occasionnels après étude de leur dossier par la commission d'attribution des places.

Conformément aux directives de la CAF, la participation financière des familles est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants à charge, cela dans un souci d'accessibilité de la structure à toutes les familles quels que soient leurs revenus.

Tous les enfants peuvent être accueillis, en fonction des places disponibles et des critères d'admission. Des critères d'admission ont été définis par l'Adjointe à l'éducation enfance et jeunesse, la directrice du multi-accueil, la responsable du Relais Petite Enfance et la Directrice enfance et jeunesse pour attribuer de manière juste et équitable les places disponibles.

La commission d'attribution des places se réunit au mois de mars pour la rentrée de septembre. L'acceptation ou le refus sont notifiés par écrit.

La famille dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'acceptation de la place. Si la famille se désiste, la place proposée sera réattribuée à la prochaine famille sur liste d'attente en fonction des besoins exprimés.

## b. L'enfant porteur de handicap

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, aucune discrimination n'est faite par rapport à l'accès à ce service.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 (décret 2021-1131 du 30 août 2021) relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant chaque EAJE a pour obligation d'avoir recours à un référent santé et accueil inclusif.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Le référent santé au multi-accueil Les Tagazous est la puéricultrice, Mme Sophie Parneix.

Cependant, dans le souci de garantir un accueil de qualité, il est nécessaire que le personnel respecte certaines étapes :

- La maladie ou le handicap est compatible avec la vie de la structure (visite d'admission par le médecin de l'établissement),
- Un projet commun, centré sur l'enfant, co-construit entre les professionnels et les parents est mis en place,
- Le soutien des services spécialisés qui suivent l'enfant à l'extérieur de la structure et les échanges réguliers avec lesdits services sont essentiels pour assurer une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille,
- Un projet d'accueil individualisé (PAI) contractualise cet accueil.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : la psychologue ou la psychomotricienne. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public. Ceci est très important dans la mesure où ils luttent contre une marginalisation dudit public.

## c. Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent demander, lors de la commission d'attribution des places, à bénéficier d'une place pour leur enfant à hauteur de 2 jours par semaine.

De plus la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite. Ils sont prioritaires lors de la commission d'attribution des places ou l'accueil peut se faire au cours de l'année en fonction des places disponibles.

## d. Equipe pluridisciplinaire

Une équipe pluridisciplinaire de neuf personnes assure l'accueil des parents et des enfants.

## ENCADREMENT DES ENFANTS

- ✓ 1 Puéricultrice,
- ✓ 1 Educatrice de Jeunes Enfants,
- ✓ 3 auxiliaires de puériculture,
- ✓ 4 aide-auxiliaires titulaires du CAP AEPE

L'équipe est composée de 9 personnes auprès des enfants. La structure assure la présence auprès des enfants d'un professionnel présent pour 5 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

L'équipe reste sur la même section petits ou grands durant une année complète.

De plus, en fonction des activités proposées, des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe (éveil musical, bibliothécaire, etc.).

### Les missions des différents professionnels :

#### 1. La directrice :

Monsieur le Maire confie la responsabilité de la structure à la directrice Mme Sophie Parneix Puéricultrice, qui est garante du bon fonctionnement de l'établissement, de l'ouverture à la fermeture. Elle représente l'autorité hiérarchique dans la structure.

Le rôle de la directrice peut être défini sur plusieurs champs :

##### Au niveau des familles

- A un rôle d'écoute et de soutien,
- Transmet des informations,
- Sait les orienter vers d'autres partenaires (Relais Petite Enfance),
- A un rôle de prévention (hygiène, diététique, etc.).

##### Au niveau des enfants

- Elabore et met en place avec l'équipe un accueil spécifique à chaque enfant,
- Est garante de leur sécurité, hygiène et santé

##### Au niveau administratif

- Gère les inscriptions et les admissions des enfants,
- Elabore et suit les dossiers,
- Calcule le coût financier de l'accueil pour les parents,
- Réalise les dépenses de fonctionnement de l'établissement, en lien avec le service des Finances de la commune,
- Assure la gestion des plannings et congés du personnel,
- Etablit l'état de présence journalier des enfants,
- Travaille en relation avec les différents partenaires institutionnels (CAF, PMI, etc.) ou autres (services municipaux)
- Est garante du règlement de fonctionnement et du projet éducatif

##### Au niveau managérial

- Assure la formation au quotidien des membres de l'équipe,
- Anime les réunions d'équipe,
- A un rôle de soutien de l'équipe,
- A un rôle de prévention : évaluation des risques professionnels.

#### Au niveau des locaux

- Sollicite les Services Techniques de la ville pour toute réparation nécessaire,
- Veille à l'hygiène des locaux,
- Elabore et met en place des protocoles d'entretien avec la coopération des membres de l'équipe.

#### Autres

- Référent santé et accueil inclusif pour la structure
- Gestion de l'alimentation des enfants, en lien avec l'équipe, les parents et le prestataire
- Gestion de la pharmacie
- Gestion du dossier médical

### 2. L'EJE et continuité de direction

#### Auprès de l'équipe :

- Assure un rôle, auprès de l'équipe, dans la communication des informations nécessaire à l'accueil des enfants.
- L'EJE est force de propositions pour des projets à court terme, moyen et long terme en lien avec la direction.
- Assure la coordination pédagogique et la cohérence du projet éducatif sans intervenir dans le management général.

#### Auprès des enfants :

- Dans le cadre du projet pédagogique, développe des pratiques d'accueil et d'accompagnement des enfants. Organise et anime des activités au sein du multi-accueil en respectant les capacités et le développement psychomoteur de chaque enfant.
- Respecte et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité afin d'assurer le bien-être des enfants
- Gestion des ouvertures et fermetures de la structure suivant la conduite protocolaire établie, 2 personnes en ouverture et fermeture une diplômée et une non diplômée.
- Assure les transmissions écrites et orales de toutes les informations au responsable présent dans la structure
- Applique les protocoles paramédicaux et d'éviction et en avise la directrice

#### Auprès des parents :

- L'EJE est à l'écoute des parents.
- Reconnaît et facilite leur place au quotidien. Soutient si nécessaire dans leur rôle éducatif, tout en respectant leurs places.

#### Missions ponctuelles :

- Participe à l'aménagement de l'espace.
- Détermine les besoins en matériel pédagogique, en lien avec l'équipe et en accord avec l'encadrement.
- Organise et anime des sorties.
- Participe à la formation des stagiaires en assurant leur accueil, leur encadrement et leur évaluation

#### Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction :

Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par madame Bouscaillou Agnès Educatrice de Jeunes Enfants.

Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel l'EJE devra se conformer.

### 3. Les auxiliaires de puériculture

- Accueille l'enfant et ses parents en créant et mettant en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants dans le respect du projet éducatif

- Elabore et met en œuvre des projets d'activités d'éveil en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et l'éducatrice de jeunes enfants
- Participe à la vie de la structure et du service petite enfance en adéquation avec le projet d'établissement et la politique petite enfance de la municipalité
- Met à jour le tableau alimentaire des enfants en collaboration avec les parents, informe l'équipe d'un changement alimentaire ou d'un régime spécifique
- Respecte et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité afin d'assurer le bien-être des enfants
- Gestion des ouvertures et fermetures de la structure suivant la conduite protocolaire établie, 2 personnes à l'ouverture et la fermeture avec toujours une personne diplômée.
- Assure les transmissions écrites et orales de toutes les informations au responsable présent dans la structure
- Applique les protocoles paramédicaux et d'éviction et en avise la directrice
- Applique les protocoles signés dans le cadre des PAI et en avise la directrice

#### 4. Les CAP AEPE

- Accueille l'enfant et ses parents en créant et mettant en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants dans le respect du projet éducatif
- Elabore et met en œuvre des projets d'activités d'éveil en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et l'éducatrice de jeunes enfants
- Participe à la vie de la structure et du service petite enfance en adéquation avec le projet d'établissement et la politique petite enfance de la municipalité
- Désinfecte et nettoie les jouets en fonction des protocoles établis
- Participe aux tâches d'entretien (vaisselle, linge, nettoyage des locaux...)
- Remplacement en cuisine :
  - Prises des températures.
  - Préparation des plats des bébés (grammage, mixage).
  - Remise en température des plats.
  - Préparation du charriot (assiettes, couverts, verres, plats).
  - Assure l'entretien quotidien de la cuisine selon le plan de nettoyage.

#### 5. Personnels d'entretien et de restauration

- L'agent de restauration assure le suivi des repas de la crèche depuis la livraison des marchandises en liaison froide, jusqu'à leur distribution dans les espaces de vie des enfants en respectant les consignes de bonnes pratiques d'hygiène, la traçabilité des produits et le plan de nettoyage.
- Elle assure le nettoyage des locaux, des jeux et l'entretien du linge.
- En cuisine :
  - Réception et stockage de la livraison et prises des températures.
  - Préparation des plats des bébés (grammage, mixage).
  - Remise en température des plats.
  - Préparation du charriot (assiettes, couverts, verres, plats).
  - Gestion des stocks des marchandises, des matériels, des produits.
  - Assurer l'entretien quotidien de la cuisine selon le plan de nettoyage.
- Dans les locaux :
  - Nettoyage des locaux (sols, vitres, mur, plafonds) avec contrôle de l'état de propreté : aspirer, balayer, laver, dépoussiérer.
  - Nettoyage des jeux, jouets et divers mobiliers avec contrôle de l'état de propreté.
  - Entretien courant et rangement du matériel de nettoyage utilisé : nettoyer les matériels après usage.
  - Range méthodiquement les produits après utilisation, sépare les produits toxiques des autres.
  - Vérifie la qualité des produits utilisés, identifie les signes de péremption d'un produit, gère le stock de produits.
  - Tri et évacuation des déchets : change les sacs poubelles, répartit les déchets dans les sacs poubelles et conteneurs adaptés, sort les poubelles conformément au calendrier de ramassage.

- Lave et range du linge.
- Auprès des enfants
  - Contribuer au moment des repas au bien-être des enfants en lien avec l'équipe.
  - Installation du self, aide à la prise de repas, rangement, nettoyage.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc...

Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi par le Réseau girondin petite enfance (RGPE). Ces temps de concertation régulent l'attitude et renforce les connaissances. En effet, il semble important de remettre en question la pratique et de savoir la réajuster à bon escient. Aussi, même si les différences de chacune sont sources d'enrichissement, il est nécessaire que les professionnelles adoptent un même discours auprès des enfants et parents afin d'établir une relation de confiance avec eux, au travers de la cohésion de l'équipe.

## **ANALYSE DE PRATIQUE**

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Afin de réfléchir sur nos pratiques professionnelles une Psychologue intervient en dehors de la présence des enfants à raison de 7 séances de 2 heures par an.

## **2. Le projet éducatif**

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une directrice puéricultrice, une EJE, trois auxiliaires de puériculture, quatre personnes titulaires du CAP petite enfance, deux personnes pour l'entretien et la restauration.

Les enfants sont accueillis dans deux sections (bébés et grands) avec une équipe fixe dans chaque section.

La directrice et l'EJE organisent, animent et coordonnent la structure sur un plan éducatif et matériel en collaboration avec les autres membres de l'équipe.

La puéricultrice coordonne le projet éducatif et l'équipe aidée par l'EJE.

Pour cela, l'équipe se fonde sur deux attitudes complémentaires :

- Laisser agir l'enfant dans le cadre d'une présence sécurisante pour favoriser sa découverte du monde environnant
- Proposer un cadre de vie à l'enfant lui donnant des repères et une structure sur lesquels s'appuyer pour grandir.

Le projet éducatif est un outil nécessaire au travail d'équipe. Il permet d'élaborer des objectifs communs et d'organiser la vie du multi-accueil afin que l'enfant, séparé momentanément de sa famille, s'épanouisse dans un lieu collectif.

Les choix éducatifs de l'équipe sont les suivants :

- **Assurer à l'enfant sa sécurité affective et physique** (faciliter la séparation afin que l'enfant se sente attendu et pris en compte, offrir des repères pour qu'il se sente en confiance et rassuré tout au long de la journée)
- **Respecter le rythme de l'enfant**
- **Accompagner l'enfant vers l'autonomie**
- **Favoriser les interrelations pour une meilleure socialisation** (favoriser les échanges, amener l'enfant à intégrer les règles et limites collectives afin d'apprendre le « vivre ensemble »).

La concrétisation de notre objectif et de ces choix se vérifie donc à travers le déroulement d'une journée en structure.

## I. L'accueil

### a. Familiarisation

La familiarisation permet à l'enfant de découvrir son nouveau lieu de vie avec la présence rassurante de son parent.

Cela permet également de créer progressivement du lien et un climat de confiance entre l'équipe, l'enfant et sa famille et ainsi de mieux connaître les habitudes de l'enfant. L'enfant ainsi sécurisé et rassuré, grâce à la prise de repères gardés en mémoire, pourra se séparer plus facilement.

Différentes étapes de la familiarisation :

Dans un premier temps, l'enfant et son parent sont accueillis ensemble au multi-accueil par une personne référente détachée de l'équipe qui passera progressivement le relais au reste de l'équipe

La familiarisation se déroule sur 4 jours avec des plages horaires définies comme suit :

- J1 9h-11h
- J2 9h-12h30
- J3 10h-15h
- J4 10h-16h soit une petite journée, seul, sans le parent

Ces temps passés ensemble permettent de faire connaissance et ainsi de mieux connaître les habitudes de chaque enfant et pour les parents de découvrir la vie au multi-accueil.

En fonction de leurs ressentis (parents et enfants), ces temps de familiarisation peuvent être adaptés.

Lors du changement de section de l'enfant, un temps de familiarisation sera proposé aux familles.

### b. L'accueil du matin

L'accueil des enfants se fait chacun dans sa section

L'accueil de l'enfant et de ses parents est, en général, un moment chargé en émotions.

Une personne de l'équipe accueille le parent pour écouter ce que l'enfant a vécu dernièrement, s'il a bien dormi ou bien mangé... Ce temps d'échanges permet aux parents d'exprimer leurs inquiétudes, poser des questions sur le développement de leur enfant. Toutes ces informations sont notées sur le cahier de transmission.

Le « doudou » rentre bien souvent en jeu à ce moment-là. Il permet à l'enfant, s'il a un petit coup de blues, de retrouver un peu de sa maman et/ou de son papa, de son « chez lui », en le câlinant et en jouant avec.

L'intervention d'une personne de l'équipe est parfois nécessaire pour proposer un réconfort à l'enfant (bien souvent « les bras » ou les « genoux ») et assurer un relais sécurisant.

La séparation reste une étape importante chez l'enfant. Il va apprendre peu à peu à se séparer de ses parents grâce aux moments de plaisirs et de joie partagés avec les autres enfants et l'équipe. Cette découverte annonce déjà les prémices de l'autonomie.

Afin d'éviter le sentiment d'abandon, il est essentiel que le parent verbalise à l'enfant son départ du multi-accueil. Il est toujours dommageable que le parent se sauve : comment l'enfant peut-il être tranquille si à tout moment son parent peut disparaître ?

Chaque enfant dispose d'un pot personnalisé avec son badge et son étiquette « prénom » pour le porte manteau ainsi qu'un casier de salle de bain étiqueté à son nom avec sa photo.

### c. Le départ

Le départ des enfants se fait chacun dans sa section.

C'est un moment très important pour les parents qui retrouvent leur enfant après une journée de travail. C'est à l'équipe de raconter comment s'est passée la journée.

Les réactions du jeune enfant ne correspondent pas toujours à l'attente du parent. Par son comportement, l'enfant manifeste le besoin de montrer et de faire partager un peu de son environnement au parent et d'aménager un temps de transition entre deux univers différents, celui du multi-accueil et celui de sa maison, afin d'éviter une rupture.

Les retrouvailles du soir se révèlent être un moment privilégié car elles prolongent la relation, préparent le retour à la maison et rythment toutes séparations futures. C'est un moment d'échange entre l'équipe et le parent qui sont l'un et l'autre souvent plus disponibles que le matin.

## II. Les temps de transition

A 8h30, nous proposons un jus de fruit aux grands. Un enfant volontaire va distribuer les verres aux autres enfants, leur permettant ainsi d'apprendre à connaître les prénoms de chacun et de savoir qui est présent ce matin. C'est aussi un moment d'échanges, un moyen de se dire bonjour.

Puis un temps de comptines et jeux de doigts est proposé dans un espace calme.

## III. Les repas

Manger est synonyme de plaisir pour le jeune enfant. Les moments de plaisir sont pour l'enfant un apprentissage nécessaire à son devenir.

Pendant le repas, l'enfant apprend à rester calme. A ce moment-là l'adulte demande à l'enfant ou au groupe de respecter quelques règles socialisantes en adéquation avec son développement.

C'est un moment important dans la journée, riche d'échanges avec l'adulte et avec les autres enfants.

### a. Chez les bébés

Ils prennent leur biberon, plus tard une purée et un dessert, installés sur les genoux, dans un transat ou une chaise au sol. Dans les trois cas, la relation individuelle est privilégiée.

Le lait maternel peut être apporté à la structure, même congelé, dans un sac isotherme. Il est mis au réfrigérateur de la bibonnerie et réchauffé au moment voulu.

Les mamans venant allaiter leur enfant sont accueillies avec grand plaisir.

Les biberons sont donnés à la demande de l'enfant et en fonction des recommandations

Si l'enfant refuse à prendre son repas, il n'est jamais forcé. Une concertation avec les parents permet de trouver la meilleure attitude à tenir pour que l'enfant accepte de manger au multi-accueil.

Quand la diversification alimentaire est commencée à la maison, l'équipe en assure la continuité au multi-accueil en fonction des recommandations parentales.

Une fiche de suivi alimentaire est mise en place au sein du multi-accueil notamment chez les plus petits. Notre volonté est d'agir en interaction avec le parent dans la diversification alimentaire de l'enfant. Il est conseillé de nous tenir informées de tout changement et évolution des repas.

#### b. Chez les moyens

Vers 12/13 mois, quand l'enfant nous semble prêt, nous lui proposons de s'asseoir à table pour manger.

Progressivement, l'enfant exprime son désir de manger seul (autonomie), une aide lui est alors proposée. Les enfants apprennent à se servir seuls de leur cuillère tout en pouvant s'aider de leurs doigts, ce qui leur permet d'apprendre à gérer leur faim et à découvrir la texture des aliments.

A la fin du repas, l'enfant est appelé par l'adulte à venir se laver le visage et les mains.

#### c. Chez les grands

2 services sont proposés : à 11h15 pour les moyens et les premiers arrivés et à 12h pour les plus grands.

Une personne de l'équipe reste à table, ce qui permet de mieux les aider, apportant ainsi une plus grande stabilité dans la prise en charge tout en favorisant les échanges.

Les enfants sont entièrement acteurs durant le repas grâce à la mise en place d'un petit self. Ils s'installent à table et chacun leur tour, viennent se servir au self, dans un plateau compartimenté. Ils ont également à leur disposition des fourchettes et des cuillères.

L'enfant décide de ce qu'il mange en premier, parfois le dessert !

A la fin du repas, l'enfant est appelé par l'adulte à débarrasser sa table et à venir se laver le visage et les mains en se regardant dans le miroir.

#### d. Le goûter

Sa fonction est de permettre à l'enfant de faire le plein d'énergie, afin de pouvoir être en forme jusqu'au repas du soir.

Pour les plus petits, il s'agit d'un biberon, et pour les plus grands, un laitage et un fruit, plus ou moins accompagné d'un produit céréalier.

Les enfants goûtent entre 15h30 et 16h environ.

L'équipe respecte les régimes particuliers qu'ils soient culturels, religieux ou nécessaires à la santé de l'enfant.

Les repas sont livrés en liaison froide par la société API, les menus sont établis par une diététicienne.

Dans une démarche d'amélioration du bien-être des enfants et de l'environnement, et en référence à la loi EGALIM, la vaisselle est en inox ou en verre.

### IV. Le sommeil

Chaque enfant a un rythme de sommeil bien à lui. Il est d'usage de dire que les enfants, jusqu'à quinze mois environ, ont besoin de deux siestes par jour, et qu'au-delà de cet âge ils ne font plus qu'une sieste après le déjeuner. Mais il appartient à l'équipe, en corrélation avec les parents, de suivre l'évolution du besoin en sommeil de l'enfant, de connaître les signes qu'il envoie lorsque la fatigue le gagne (se frotter les yeux, bailler, être grognon...), et de l'accompagner jusqu'à son endormissement.

Chaque enfant a le même lit au même emplacement. C'est une manière de lui signifier qu'il a SA place au sein du groupe et que son coin d'intimité est respecté.

Le doudou et/ou la tétine trouve(nt) tout naturellement sa (leur) place dans l'endormissement et la préparation au sommeil.

La présence de l'adulte dans le dortoir est indispensable, elle régule les tensions, accompagne, enveloppe chaque enfant par une parole, un geste, un contenant pour rassurer avant la sieste.

Chaque enfant (les plus grands), dormant sur une couchette comme en maternelle, dispose d'une panier étiquetée de sa photo disposée sur son lit. L'enfant commence à se déshabiller seul, sollicite l'aide de l'adulte si besoin et range ses vêtements dans sa panier. Lorsqu'il est prêt, l'adulte l'accompagne dans la salle de change pour ranger sa panier, aller aux toilettes et/ou changer sa couche.

Cela passe par une relation calme, où l'adulte aide l'enfant à se préparer pour la sieste (déshabillage, recherche du doudou...), et l'accompagne à son lit, jusqu'à ce qu'il s'endorme. Il leur est proposé soit une musique d'ambiance douce, des berceuses soit simplement d'être à côté d'eux.

L'adulte présent dans la chambre note chaque heure d'endormissement et de réveil. Les enfants ne sont pas réveillés, chacun le fait naturellement et peut se lever pour rejoindre la salle d'éveil.

Il arrive parfois qu'un plus petit s'endorme sur un tapis ou un coussin : son sommeil est respecté et protégé. Les autres enfants sont aussi engagés à respecter son sommeil.

L'enfant, petit ou grand, appréhende le moment du sommeil, son angoisse de séparation ressurgit. Afin de l'aider à s'endormir, il est demandé de lui amener sa couverture ou sa gigoteuse brodée à son nom. Les draps housses sont fournis par la structure.

Pour les plus petits, nous suivons les recommandations des familles pour les heures du coucher tout en étant vigilants aux signes de fatigue ou non de l'enfant.

N'hésitez pas à nous guider dans les rites d'endormissement de l'enfant, ainsi les rituels instaurés à la maison seront, dans la mesure du possible, respectés au multi-accueil.

## V. Les soins

Chaque espace de vie dispose d'une salle de change. Celles-ci sont équipées de casiers individuels où les parents déposent chaque jour, un sac contenant un change complet à la taille de l'enfant et adapté à la saison.

L'équipe note les changes des enfants ainsi que tous les petits soins effectués sur un tableau dans la salle de change, consultable par les familles.

### a. Les changes

Le moment de change est un geste répété dans la journée. Il se déroule toujours dans un contexte affectif et d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant. L'enfant doit se sentir en sécurité face à l'adulte qui le change, son intimité étant entre les mains d'une autre personne.

Il est dès lors indispensable d'exprimer à l'enfant ce qu'on va faire, pour lui montrer le respect que l'on porte à son corps.

L'enfant est une personne à part entière, il doit savoir ce que l'on fait sur son propre corps. Même s'il ne parle pas, il comprend très bien ce qu'on lui dit.

Quand l'enfant est prêt et qu'il en manifeste le désir, dans la continuité de ce que font les parents, l'équipe lui propose le pot ou des WC adaptés à sa taille. Toute précipitation doit être évitée au risque de bloquer des acquisitions en cours (parole, motricité, créativité, vie sociale) et engendrer des complications telles que constipation, infections urinaires, voire de l'angoisse...il est proposé à l'enfant à chaque change de couche le passage au W.C ou au pot et s'il veut ou non remettre une couche. Des changes de couche debout sont effectués lorsqu'il n'y a pas de selle ce qui permet à l'enfant de devenir plus acteur et donc de faire un pas vers l'autonomie sphinctérienne.

Pensez à adapter la tenue vestimentaire de votre enfant en fonction de son évolution : enlever le body, privilégier le t-shirt, des tenus faciles à enlever au moment d'aller sur le pot.

## b. Le lavage des mains

Le lavage des mains fait partie intégrante de l'éducation à la propreté.

Les enfants se lavent les mains à l'arrivée au multi-accueil, avant les temps de repas, après des activités salissantes, après être allé au jardin et bien sûr après être allé aux toilettes...

Le lavabo, le distributeur de savon et une serviette sont à leur disposition dans la salle de change et la salle de restauration. L'adulte accompagne l'enfant dans son acquisition.

## c. Les petits soins

Des lavages de nez sont faits aussi souvent que nécessaire par l'équipe. Le sérum physiologique en pipette est utilisé. Le multi-accueil n'utilise pas de mouche bébé, ni manuel ni électrique.

Le lavage des yeux est effectué uniquement si l'œil ou les yeux coulent.

En cas d'érythème fessier, une pâte au zinc est appliquée après un lavage minutieux à l'eau et au savon doux si besoin.

La température est prise, en fonction du comportement de l'enfant, par la voie axillaire ou frontale. Aucune température n'est prise par voie rectale.

Ces soins parfois désagréables pour l'enfant sont néanmoins indispensables à son bien-être. Ces gestes sont accompagnés de paroles bienveillantes, d'explications et d'échanges avec l'enfant. Pour les plus grands, leur participation est demandée afin de rendre l'enfant acteur de sa santé.

La structure fournit les produits de soins nécessaires (couches, savon, sérum physiologique, crème pour le change...). Néanmoins, si vous le préférez, ou en cas d'intolérance, vous pouvez apporter les vôtres.

## VI. Les doudous et tétines

Presque tous les enfants arrivent au multi-accueil accompagnés de leur doudou, objet de câlinerie lui rappelant son univers familial. Cette peluche, carré de couverture, lange... est la bienvenue chez nous, puisqu'il va permettre à l'enfant de trouver le réconfort à différents moments de la journée. Aussi, les enfants ont des poches à doudou dans lesquelles chacun trouve son emplacement pour y déposer ou prendre son doudou. Ils sont accessibles à tout moment de la journée lorsque l'enfant en ressent le besoin.

La sucette ou tétine répond à un besoin de succion chez le tout petit. Le bébé a physiologiquement besoin de téter puisque cela lui apporte plaisir et détente grâce à l'endorphine (hormone du bien-être) sécrétée lors de la succion. Toutefois, l'équipe veille à limiter son usage à certains moments de la journée (activités, jardin...)

L'enfant plus grand peut avoir naturellement recours à celle-ci mais il est proposé régulièrement de la ranger surtout lorsqu'il entreprend une « conversation », celle-ci devenant un véritable « bouchon » déformant toute tentative d'élocution.

Les enfants ont parfois le même doudou : pensez à inscrire le prénom et le nom de l'enfant sur le sien ainsi que sur la tétine...cela facilite les recherches ! limiter à un seul doudou et une seule tétine.

Lors des retrouvailles du soir, n'hésitez pas à chercher le doudou de votre enfant avec lui. Et pourquoi ne pas mettre en place ce petit rituel de recherche pour quitter le multi-accueil...

## VII. Les activités éducatives

Jouer est le propre de l'enfant. C'est à travers le jeu que l'enfant peut développer ses capacités motrices, sensorielles, affectives et intellectuelles. Le jeu aide l'enfant à se construire en offrant création et imagination. C'est un apprentissage de relation sociale amenant l'enfant à tenir compte des autres et à coopérer. C'est le début de la communication (verbale ou non verbale) et de l'autonomie.

Par l'accession à l'autonomie, l'enfant découvre encore plus ses potentiels, les expérimente, les développe. Il façonne ainsi sa personnalité : il grandit ! C'est pourquoi l'équipe favorise l'exploration libre en aménageant l'espace afin que

l'enfant découvre par lui-même : laisser jouer, faire jouer, donner à jouer, apprendre à jouer et jouer avec. L'enfant n'est pas seul, l'équipe a une attitude accompagnante et encourageante.

Il est également proposé chaque jour chez les grands, des activités semi-dirigées adaptées à l'évolution de chaque enfant.

Les activités ne sont en aucun cas une obligation et n'ont aucune attente de résultat. Il n'y aura pas systématiquement de production lors des différents événements (fêtes des mères/pères, Noël...).

Au fil des œuvres personnelles, l'équipe constitue une pochette nominative pour chaque enfant qui est remise lors du départ du multiaccueil.

Par période, les œuvres collectives en rapport avec un thème défini en équipe sont affichées et constituent la décoration de la structure.

#### a. Le développement sensoriel

C'est par la sensorialité que les enfants découvrent en premier le monde qui les entoure. Toucher, sentir, goûter, entendre, voir : les cinq sens sont mis en œuvre pour appréhender le monde environnant.

##### o Le toucher

Des activités comme la pâte à modeler, l'argile, la peinture avec les doigts ou les mains, la pâte à sel, les gommettes, le collage, la pâtisserie, le sable... sont propices à la manipulation de différentes matières. Elles permettent de familiariser l'enfant avec les matières, de développer son sens de la créativité et de l'imagination. L'enfant en prenant plaisir à découvrir, développe son autonomie, sa motricité fine, sa dextérité et sa capacité à faire seul.

Le contact de la peau est également très important, notamment pour les plus petits : toucher le visage de son voisin, la main, être porté...Tant de façon pour découvrir les limites physiques de son propre corps et découvrir les innombrables formes et textures qu'il peut y avoir.

##### o L'odorat

Les enfants développent particulièrement leur odorat au fil des activités « cuisine » proposées mais aussi lors des différents temps de repas. Au quotidien, chaque occasion est bonne pour remarquer une odeur. Des jeux de senteur peuvent être proposés également.

##### o Le goût

Différentes activités sont réalisées avec les enfants afin de favoriser l'éveil du goût : activités cuisine, atelier du goût...Les enfants, jusqu'à environ 18 mois, mettent instinctivement les objets et matières à la bouche pour appréhender le monde environnant. C'est pour cela que le matériel et matériaux utilisés sont aux normes enfant et que les jouets sont désinfectés chaque soir (avec un produit écolabellisé sans risque pour l'enfant).

##### o L'ouïe

Imagier sonore, écoute musical, lectures, comptines, instruments de musique, raconte-tapis...nombreux sont les moyens disponibles pour développer l'écoute des enfants.

Une fois par mois, un atelier « musique » est proposé par un intervenant extérieur musicien, dans le but de sensibiliser les enfants à la musique. La découverte et l'utilisation d'un instrument vont favoriser sa notion de rythme, de sons, de partage au sein d'un groupe, son sens de l'écoute et sa concentration. C'est également une ouverture à la culture musicale.

##### o La vue

La vue est stimulée par un environnement riche en couleurs, contrastes et formes. L'aménagement de l'espace, la décoration, les miroirs à hauteur d'enfant, le choix des meubles, des jouets...sont très importants.

L'acuité visuelle de l'enfant est sollicitée tout au long de la journée. Elle est développée par les activités comme les séances diapositives, les imagiers, la lecture, les marionnettes, le kamishibai (théâtre d'image) ...

#### b. Le développement moteur

L'enfant a un besoin permanent de mouvement (bouger, marcher, sauter...) et d'exploration de ses possibilités. La motricité permet à l'enfant d'acquérir une certaine connaissance de son corps, de se repérer dans l'espace et de maîtriser son équilibre. Il prend petit à petit conscience de son propre corps, devient autonome. Il prend également conscience des autres et de lui par rapport aux autres.

Pour cela, l'enfant dispose d'une structure de motricité de façon permanente dans chaque section et dans le jardin.

L'équipe organise également des parcours moteurs, des jeux de ballons, des jeux d'imitations de mouvements (animaux, rythme, consignes diverses et simples), des jeux d'équilibre, de l'expression corporelle, de la relaxation...

Les jeux d'extérieur (balancelles, toboggans, tunnels) permettent également aux enfants d'explorer leurs propres possibilités de mouvements seuls ou accompagnés.

Des sorties au dojo sont proposées une fois par mois, animées par trois membres de l'équipe et des parents volontaires et occasionnellement par une danseuse.

Dans le cadre d'un projet intergénérationnel, en partenariat avec l'EHPAD de Marcheprime « la Mémoire des Ailes », des temps d'échanges et de motricité sont proposés. Ils sont animés par la psychomotricienne de l'EHPAD et deux membres de l'équipe, à raison de 2 fois par mois. Les enfants s'y rendent à pied, à tour de rôle par groupe de 6.

Pour effectuer des gestes précis, il faut mobiliser des muscles spécifiques. Cette motricité fine est nécessaire pour les activités manuelles comme le dessin, la peinture, l'écriture, mais aussi pour l'utilisation des couverts ou des verres, ainsi que plus tard pour le boutonnage des vêtements, le laçage des chaussures... L'acquisition d'une motricité fine est indissociable du développement de la motricité en général, à savoir : la coordination, la dissociation, la précision du geste qui elles-mêmes reposent sur la maîtrise des notions d'espace, de rythme, de temps.

Afin de favoriser le développement de la motricité fine, l'équipe met en place diverses activités manuelles telles que le dessin, la peinture, le transvasement de graines, les jeux d'encastrement et de construction, les puzzles...

Les activités motrices permettent à l'enfant de développer son autonomie, favoriser son estime de soi et mettre en valeur son expression personnelle.

### c. Le langage

Par langage, il convient de comprendre plutôt le mot « communication ». Avant de posséder les mots, l'enfant développe de nombreux moyens de communication non verbale pour s'exprimer et se faire comprendre. Le regard, le mouvement, les mimiques, le sourire, les cris, les pleurs ... sont autant de moyens développés par l'enfant dès son plus jeune âge pour communiquer avec l'adulte.

Des pleurs au babillage, du babillage à l'apparition des sons syllabiques jusqu'au langage, l'enfant développe rapidement sa compétence de communication verbale.

Vers 18 mois, il commence à prononcer des mots, puis des phrases courtes... L'enfant prend d'autant plus plaisir à "parler" qu'il est compris des adultes qui l'entourent. Cette compréhension de l'entourage est primordiale. En donnant à ces bruits un sens et une valeur de communication, les adultes vont provoquer chez l'enfant le désir de parler.

Chaque instant sera l'occasion d'un échange pour verbaliser de façon simple aux enfants ce qui se passe, ce qu'il fait...et ceci dans le but de leur apporter des éléments d'apprentissage du langage.

Les livres, les comptines associées ou non à des jeux de doigts/mains, les diapositives, le raconte-tapis, le kamishibai...sont des supports privilégiés par l'équipe. Ainsi un coin lecture a été aménagé et des temps de lecture sont proposés aux enfants. Sous la surveillance d'un adulte et dans le respect du livre, l'enfant peut manipuler les livres mis à sa disposition. Des sorties à la bibliothèque sont également proposées ou des séances avec intervenants lecture au multi-accueil.

## VIII. L'autonomie

Par l'accession à l'autonomie, l'enfant découvre encore plus ses potentiels, les expérimente, les développe. Il façonne ainsi sa personnalité : il grandit !

La collectivité doit aider l'enfant à devenir autonome. Le mobilier et l'agencement des espaces de jeu symbolique lui permettent d'évoluer à son rythme, en fonction de son âge, de ses choix du moment : poupées, histoires, voitures... C'est lui qui gère ses jeux libres.

L'enfant choisit de participer ou non à une activité proposée par l'adulte. Il est pleinement acteur de sa journée.

Par ailleurs, nous laissons l'enfant prendre son temps pour qu'il puisse découvrir à son rythme et se positionner dans les situations qu'il rencontre sans que l'on intervienne systématiquement ou tout de suite.

L'autonomie, c'est aussi apprendre à ranger les jeux, les doudous/tétines, aidé par un adulte ou par un autre enfant, afin de retrouver un espace structuré.

Au-delà du jeu, l'apprentissage de l'autonomie se fait au quotidien, lorsque l'enfant apprend à aller seul aux toilettes, à se laver les mains, ranger ses vêtements et chaussures, mais aussi au moment du repas. Les enfants apprennent également à se servir leur repas en gérant eux-mêmes la quantité qu'ils se servent en fonction de leur faim (self chez les grands).

Au moment de la sieste, les enfants apprennent à se déshabiller avant d'aller se coucher, et au moment du réveil, ils essaient de se rhabiller seul...

## IX. L'égalité garçon / fille

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés

Les professionnels veillent à lutter contre les stéréotypes au niveau des aménagements (ex : coin poupée et voiture accessibles à tous les enfants), dans la communication auprès des enfants, dans leur posture, dans les activités proposées et dans le choix des jouets et des livres.

## X. Les actions de soutien à la parentalité

Les professionnels répondent de manière bienveillante aux attentes et besoin des familles. Ils créent du lien lors de la familiarisation et des transmissions. L'équipe a un rôle de conseil et de prévention à jouer.

Durant l'année nous proposons des temps d'échanges avec les familles lors des différents temps conviviaux. (ex : fête de fin d'année, carnaval, semaine de l'enfance).

Nous proposons aussi des rencontres autour de conférences sur différents thèmes.

## XI. L'ouverture vers le monde extérieur

Le multi-accueil propose aux enfants d'appréhender la vie en petit groupe communément appelée la vie en collectivité. Très rapidement, les enfants se connaissent, connaissent les adultes qui s'occupent d'eux, connaissent même les parents de chaque enfant !

Pour assouvir son besoin de découverte, sa curiosité naturelle, sa soif d'apprendre, l'équipe propose différents événements, notamment des sorties extérieures au cours de l'année pour les enfants les plus grands (vers 2 ans).

Ces sorties sont en adéquation avec les choix pédagogiques de l'équipe et les propositions municipales de la ville de Marcheprime.

C'est pourquoi les sorties peuvent être régulières (Dojo, EHPAD, participation au carnaval, passerelles avec l'école et l'accueil de loisirs, la bibliothèque...) ou occasionnelles (spectacle/expo à la Caravelle, visites...).

Toute sortie est prévue, préparée et les parents en sont avertis à l'avance. Ils peuvent s'y opposer et ce, quelle qu'en soit la raison. Leur choix sera respecté.

L'équipe propose également des temps forts dans l'année : la fête de Noël, la fête de l'été et la quinzaine enfance jeunesse afin de permettre à tous les enfants et parents de se retrouver le temps d'un après-midi festif.

D'autres évènements tels que la semaine nationale de la petite enfance et la semaine de l'enfance sont proposés.

Pour ces différents évènements (sorties et fêtes), les parents disponibles peuvent apporter leur concours pour accompagner, élaborer et participer à ces manifestations.

## XII. La communication

Plusieurs outils sont à disposition pour communiquer avec les familles :

- Panneau d'affichage à l'entrée où des informations IMPORTANTES sont affichées tout au long de l'année (dates de fermeture, sorties, informations médicales...).
- Panneaux photo réalisés par l'équipe et affichés afin de permettre aux familles de découvrir leurs enfants au multi-accueil
- La TAGAZETTE : le journal des petits destinés aux parents
- Des informations ponctuelles sont affichées sur les portes de chaque section
- D'autres informations sont accessibles sur le site internet et page Facebook de la ville de Marcheprime.

## XIII. L'attitude éducative

Les enfants sont accueillis dans un groupe mais l'individualité de chacun est prise en compte.

L'enfant, pour acquérir son autonomie, a besoin de se sentir en sécurité physique et affective. La répétition des événements, dans l'espace et dans le temps, constitue un autre moyen de créer des repères chez les enfants. L'organisation des temps du repas et de la sieste, illustre ce propos.

Être à l'écoute des besoins et attentes des enfants participe à une bonne mise en place du cadre. Elle est garantie par une observation et une réflexion permanente de la part de l'équipe.

Le sentiment de sécurité des enfants est conditionné par la qualité de vie du groupe dans son ensemble. Pour ce faire, le personnel veille à fonctionner par petits groupes homogènes, en répartissant les enfants sur des espaces aménagés selon les activités proposées.

L'attitude éducative de l'équipe est en corrélation directe avec l'environnement : c'est un groupe vivant dans un cadre architectural de collectivité.

Le parent est le principal éducateur de son enfant. L'équipe, à l'écoute des parents, assure un relais et un soutien à la parentalité. Un lien d'attachement secondaire se noue entre l'enfant et l'équipe, ce qui lui permet de se sentir en sécurité et qu'il puisse s'épanouir.

Garantir une qualité de vie aux enfants est avant tout savoir ce qu'est le respect d'autrui et ce qu'il implique dans la manière de parler, d'écouter, de faire les choses. Ce travail d'étayage passe par des règles de vie qui sécurisent l'enfant car elles offrent des limites à son champ d'action et d'investigation.

### **L'éducation positive :**

C'est une approche alternative de l'éducation fondée sur le respect de l'enfant.

Elle s'appuie sur des découvertes en neurosciences.

L'attitude de l'équipe est orientée vers une communication bienveillante envers l'enfant. L'équipe a voulu réfléchir sur les pratiques professionnelles et adopter un même discours auprès des enfants dans le but de les encourager à formuler leurs émotions, favoriser leur confiance en eux et donc leur estime de soi.

L'équipe s'applique à faire des formulations positives plutôt que d'utiliser le « non » et à proposer des alternatives visant à considérer l'enfant comme un être à part entière en devenir.

Ex : on ne dit plus : « ne saute pas » mais plutôt « tu as envie de bouger je te propose la motricité ».

L'équipe a également une mission de transmission de ses connaissances et de ses pratiques. C'est pourquoi, elle accueille régulièrement des stagiaires de différentes formations.

Depuis juin 2021, l'équipe se forme au langage des signes avec les bébés.

### **Le langage des signes bébé :**

Utilise, visage et mains, pour exprimer une pensée. C'est un langage « de transition », à destination des 6-24 mois, permettant d'associer des gestes simples à des mots du quotidien (gâteau, câlin, maman, tétine...), énoncés à l'oral, comme un langage préverbal.

Il sert à instaurer un nouveau mode de communication, limitant les frustrations de part et d'autre. Avec la langue des signes bébé, les enfants disposent d'un large vocabulaire pour s'exprimer par gestes, bien avant d'être capables de le faire oralement. Les enfants se sentent, précocement, mieux compris et les frustrations diminuent. Les relations sont ainsi paisibles.

Pour faire vivre un projet éducatif, l'équipe travaille continuellement sur ce qu'elle met en place et ce qu'elle observe. Ce travail d'analyse se fait à l'aide d'outils tels que des réunions bimensuelles, des analyses de pratique (animées par une psychologue), des formations, des revues professionnelles...

## **3.Le projet social et développement durable**

### **I. Le cadre général de la commune**

#### **a. Le territoire**

En 1862, Emile Pereire fait construire une église. Un vaste parc arboré d'essences diverses, structure cet urbanisme neuf. En 1863, une délibération du Conseil Municipal de Biganos fait état de l'existence au lieu-dit " Marcheprime " d'une église, une école, une maison d'instituteur et un presbytère. Emile Pereire demande que le lieu-dit soit érigé en Commune mais ce projet mettra 83 ans pour aboutir. Par décret du 10 octobre 1946, Marcheprime devient officiellement une Commune. La Mairie est construite en 1947. Par la suite, le développement urbain, fortement contraint par l'intersection des axes routiers et ferroviaire s'est traduit par une explosion démographique.

De par sa situation géographique, à mi-chemin entre la capitale régionale (Bordeaux, 25 Km) et le Bassin d'Arcachon (Arcachon, 25 Km), de par son dynamisme (constructions de logements, programmation culturelle, tissu associatif, « richesse » de ses équipements sportifs, etc.), de par la volonté de l'actuelle équipe municipale de créer et de développer des services à la population, la ville de Marcheprime connaît une attractivité grandissante depuis la fin des années 1990.

## b. La population

**Nombre d'habitants** (annexe 1) Source : Insee

Recensement	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'Habitants	947	1256	1388	2420	3486	3801	3968	4134	4301	4462	4532	4548
Nombres de ménages	300	400	475	795	1193	1414	1439	1499	1560		1641	1660

Recensement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'Habitants	4562	4577	4663	4724	4860
Nombre de ménages	1692	1690	1730	1770	1896

### **Population par grandes tranches d'âges**

Ensemble	3 801	%	4 532	%	4 724	%	4860	%
0 à 14 ans	887	23,3%	1 035	22,8%	957	20,3%	938	19,3%
15 à 29 ans	619	16,3%	732	16,2%	775	16,4%	778	16%
30 à 44 ans	1 077	28,3%	1 160	25,6%	997	21,1%	1030	21,2%
45 à 59 ans	816	21,5%	970	21,4%	1 163	24,6%	1196	24,6%
60 à 74 ans	269	7,1%	431	9,5%	579	12,3%	660	13,6
75 ans ou plus	133	3,5%	203	4,5%	254	5,4%	228	5,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, RP2018 exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune (jeunes couples avec enfants) se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

### c. L'urbanisme et le logement

Nous avons sur la commune de Marcheprime 4 organismes de logements sociaux. 151 logements sociaux en 2018.

Priorité pour les salariés dont les employeurs cotisent au 1 % logement pour des logements sociaux type H.L.M. Pour les autres, ils sont inscrits sur des listes en attente qu'une commission se réunisse pour assigner les appartements disponibles en fonction des dossiers étudiés.

### d. Les familles

#### Composition des familles

FAM T3 - Composition des familles () -						
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 188	100,0	1 356	100,0	1 479	100,0
Couples avec enfant(s)	668	56,2	745	54,9	758	51,3
Familles monoparentales	111	9,3	144	10,6	128	8,7
Hommes seuls avec enfant(s)	30	2,5	25	1,8	33	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	81	6,8	119	8,8	95	6,4
Couples sans enfant	410	34,5	467	34,4	593	40,1

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

### e. La jeunesse

**Ecole maternelle** : Nous avons dénombré 199 enfants à la rentrée scolaire en septembre 2021, soit 103 filles et 96 garçons. Elle accueille les enfants de 3 à 5 ans répartis en 8 classes.

**Ecole élémentaire** : Nous avons dénombré 343 enfants à la rentrée scolaire en septembre 2021, soit 173 filles et 170 garçons. Elle accueille les enfants de 6 à 11 ans répartis en 14 classes.

**Ecole privée Saint Anne** : Le nombre d'enfants de 3 à 11 ans est de 192 d'après les données transmises par l'école Sainte Anne pour l'année scolaire 2021/2022. Les enfants sont issus de différentes communes.

**Le collège** : Le Collège de Marcheprime accueille les jeunes de la commune ainsi que ceux du Barp. Le nombre d'adolescents scolarisés de la commune est de 615 jeunes. Des enfants sont scolarisés à l'extérieur de la commune, nombre inconnu à ce jour. Les enfants sont répartis en 21 classes pour l'année 2020/2021

#### **Les accueils périscolaires et accueils de loisirs**

Trois accueils de loisirs sans hébergement accueillent les enfants à Marcheprime, selon leur âge : « Les Mini Pousses » pour les 3-6 ans, « Le Chant des loisirs » pour les 6-11 ans et le « JAM » pour les 10-17 ans. Ils fonctionnent toute l'année et reçoivent les enfants scolarisés des écoles maternelles et élémentaires et les adolescents. Les enfants de Marcheprime sont inscrits en priorité. Ces accueils ont pour vocation d'accueillir et de respecter chaque enfant quelles que soient ses différences. Co-éducateurs, en liaison avec les parents et l'école, les accueils de loisirs fixent des objectifs qui visent à l'épanouissement de l'enfant, en toute sécurité.

L'accueil périscolaire est un lieu passerelle entre l'école et la maison, encadré par des animateurs qualifiés.

Chaque accueil est régi par un projet pédagogique et par un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement.

Les accueils périscolaires et ALSH sont gérés par la municipalité. Ils sont soumis à la réglementation de la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale ainsi que celle du service PMI du CG33 (- 6 ans).

Contacts :

- *Accueil de loisirs maternel : 05-57-71-50-82*
- *Accueil de loisirs élémentaire : 05-57-71-50-85*
- *Kiosque Famille : 05-57-71-86-35*
- *Mairie 05-57-71-18-70*

**f. Le CCAS :**

Situé 2 Rue Jacques Blicke à Marcheprime

Contact : 05.57.71.50.80

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre les exclusions...

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Département, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, aide alimentaire, etc.

Enfin vous trouverez au CCAS les dossiers de demandes de logements sociaux de la commune et des communes voisines.

**II. Le pôle petite enfance**

Différentes structures municipales existent sur la commune : un Relais Petite enfance, un Multi-accueil, un LAEP et un point d'information petite enfance (LIPE). Pour compléter cette offre il s'est ouvert en septembre 2021 une micro crèche privée et une deuxième a ouvert ses portes en juin 2022.

**a. Le Relais Petite Enfance**

« Colibri »

34 rue Léon Delagrangue 33380 Marcheprime

05.56.21.37.95

**rpe@ville-marcheprime.fr**

Lundi : 09h00-12h30/13h30-17h30

Mardi 13h/ 18h15

Jeudi : 09h00-12h30/13h30-17h30

Vendredi : 09h00-12h45/13h30-17h30

Le RPE de Marcheprime est un lieu d'information, d'orientation et d'accès au droit pour les parents, futurs parents employeurs, les professionnel(le)s et les candidat(e)s à l'agrément.

C'est également un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux, grâce à des ateliers d'éveil et des manifestations ponctuelles ouvertes tant aux assistantes maternelles, aux enfants, qu'aux parents. Le RPE contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel lors d'ateliers et de formations organisées en soirée par le Relais Assistantes Maternelles, ou de soirées de travail sur des thèmes particuliers.

Le RPE participe à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. Cela concerne tant l'observation des besoins d'accueil formulés par les parents, que la mise en relation avec les offres d'accueil sur le territoire.

#### Ateliers d'éveil

L'animatrice du Relais Petites enfance, éducatrice de jeunes enfants, organise des ateliers d'éveil variés à destination des enfants et des assistantes maternelles.

Ils ont lieu le lundi matin une semaine sur deux et le vendredi matin en 2 groupes constitués de 10 à 18 enfants soit de 5 à 7 assistantes maternelles en moyenne selon le lieu et l'atelier proposé.

Chaque atelier dure 1 h en moyenne, les lieux utilisés sont les locaux du RPE au sein de la Maison de la Petite Enfance, la bibliothèque le dojo mais aussi le jardin public.

#### L'offre d'accueil individuel en octobre 2020 :

- **46** assistantes maternelles agréées dont 6 nouvellement agréées en 2020 et 8 inactives (soit **38** en activité pour **113 places d'accueil**) - **138** places au total dont :
- 25 places en horaires atypiques (ou particuliers)
- 3 places en périscolaire
- **128** parents recherchent un mode d'accueil en 2020 sur la commune de Marcheprime,
- 84 emploient actuellement une assistante maternelle et 10 d'entre eux sont accueillis également au multi accueil (accueil mixte 1 jour en moyenne).
- 36 assistantes maternelles fréquentent le relais lors de rdv physiques, téléphoniques ou bien lors des ateliers ou réunions proposés.

#### **b. Lieu Information Petite Enfance (LIPE)**

Au sein de la Maison de la Petite Enfance "Les Tagazous", le Lieu Information Petite Enfance (LIPE) informe sur l'offre de service Petite Enfance (de 0 à 4 ans) à Marcheprime. Il répond aux questions des familles en recherche de modes d'accueil adaptés à leur situation et participe ainsi à la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

Le LIPE est ouvert le mardi de 13h00 à 18h15, le mercredi de 9h30 à 11h00 et de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h30.

Tél. : 05.56.88.74.26 / 05.56.21.37.95

Mail : [lipe@ville-marcheprime.fr](mailto:lipe@ville-marcheprime.fr)

#### **c. Lieu Accueil Enfant Parents (LAEP)**

Le LAEP est un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres et d'échanges, ce n'est ni un mode de garde, ni un lieu de conseil ou d'activités. Les parents et leur enfant sont acteurs et s'approprient ce qui est mis à leur disposition. Ce lieu permet de partager du temps avec son enfant en dehors de la maison. Il a pour mission principale la prévention des

liens parents-enfants, la socialisation des enfants en présence d'au moins un de leurs parents et la socialisation des adultes eux-mêmes.

L'accueil est anonyme et les échanges restent confidentiels.

Il s'agit d'un service mutualisé et itinérant, offrant ainsi des accueils les mardis à Marcheprime et tout le long de la semaine sur les autres communes partenaires. Tous les accueils sont accessibles à toutes les familles, quel que soit leur lieu de résidence.

L'entrée du LAEP est libre et gratuite, sans inscription, ni rendez-vous.

Le LAEP est donc un lieu « du possible », l'accueillant n'a pas de projet à la place du parent. Ce lieu, soutenu par la Caisse allocations familiales (CAF) a pour vocation de participer à l'éveil des enfants, mais aussi à apporter un appui aux parents et permettre des échanges.

Le parent peut venir notamment pour éviter l'isolement, rencontrer d'autres parents et permettre à son enfant d'en rencontrer d'autres. Ainsi, le LAEP crée du lien et constitue un soutien à la parentalité.

Le service est géré par la COBAN depuis septembre 2019.

Contact :  
Tél. 07 84 20 77 68

Mail : [laep-mutualise@coban-atlantique.fr](mailto:laep-mutualise@coban-atlantique.fr)

### III. La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement

La Directrice reçoit chaque famille et après avoir évalué de façon précise les besoins en matière d'accueil pour leur(s) enfant(s), présente la structure et ses spécificités.

Après les formalités administratives, la Directrice organise avec les familles le planning des premières rencontres entre l'enfant, son ou ses parent(s) et la structure d'accueil.

Ainsi, chaque famille fait connaissance petit à petit avec la structure d'accueil et l'équipe lors de la période de familiarisation

Cette période est destinée à se connaître, à échanger des informations et ainsi à installer la confiance mutuelle entre la famille et l'équipe (Cf. p12).

La période de familiarisation s'échelonne sur une semaine. Elle est variable et modulable selon l'évaluation du vécu de l'enfant et de ses parents durant ces rencontres.

#### **Echanges entre parents et professionnels**

Soucieuse de garantir un accueil de qualité, des échanges verbaux à l'arrivée et au départ de l'enfant s'effectuent entre les professionnels et les parents. En outre, des informations sont consignées dans le cahier de transmission.

Par ailleurs, afin d'impliquer les parents à la vie de la structure, l'équipe peut envisager de solliciter l'un d'entre eux pour mettre un projet aussi divers soit-il (ex : initiation musicale).

Les parents peuvent aussi nous accompagner lors des sorties au Dojo et à la bibliothèque. Ils participent suivant leurs souhaits et leurs disponibilités aux différentes fêtes organisés par le multi-accueil (ex : aide à la préparation, tenue de stand, pâtisseries maisons)

## IV. Les modalités des relations avec les organismes extérieurs, nature des partenariats développés

De par sa situation géographique, la structure offre des possibilités en matière de projets transversaux avec d'autres structures :

- ✓ Projet avec le Relais Petite Enfance. Il est important de rappeler que la structure a été conçue pour accueillir un Multi-accueil et un RPE ⇒ proximité,
- ✓ Projet intergénérationnel avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- ✓ Projet autour de l'éveil culturel par le biais du Centre Culturel « La Caravelle ». Il s'agit ici de faire découvrir et de sensibiliser les tout-petits au monde de la culture (spectacle, exposition, etc.).
- ✓ Projet sortie à la bibliothèque de la commune et psychomotricité au dojo de Marcheprime.

Par ailleurs, les membres de l'équipe invitent les parents à découvrir les projets mis en place avec ces partenaires pour leur(s) enfant(s), familiarisant ainsi les familles avec les institutions culturelles et leur permettant de devenir acteur de l'éveil culturel de leur enfant.

Enfin, la mise en place d'un projet passerelle avec l'école maternelle va permettre à l'enfant de vivre une continuité dans le parcours institutionnel de sa socialisation, de faciliter et de vivre en douceur le passage vers l'école.

### **Les services PMI du Département**

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Le médecin du secteur ainsi que la conseillère territoriale apportent, au cours de leurs visites ou lors d'entretiens téléphoniques, leur soutien et aide concernant les projets de création ou d'extension.

Par ailleurs, si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière. En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

### **La Caisse d'allocations familiales (CAF)**

La CAF apporte un soutien financier par le biais de la prestation de service unique (PSU).

Enfin, cette structure s'inscrivant en cohérence avec les orientations de la CAF concernant le contrat enfance jeunesse, la ville percevra à ce titre, la prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ).

Le conseiller territorial accompagne les professionnels afin de développer et d'optimiser l'offre en matière de modes d'accueil sur la commune mais aussi, sur le département (notion de maillage).

### **La Mutualité sociale agricole (MSA)**

Sous certaines conditions, la MSA accorde une participation à l'accueil du jeune enfant dans les crèches et haltes garderies collectives, familiales et parentales.

Ces structures doivent être agréées par les autorités administratives compétentes et conventionnées avec la MSA.

### **Les services d'hygiène alimentaire**

Ils assurent un contrôle de l'établissement en ce qui concerne le respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

En outre, l'équipe peut les solliciter pour toute demande de conseils ou d'interrogations (ex : suspicion d'intoxication).

### **Le centre communal d'action sociale (CCAS)**

Dans la perspective de rendre accessible la structure au plus grand nombre, quel que soit leur situation professionnelle, leur origine ou leur culture, le CCAS apparaît comme un partenaire privilégié. En effet, il permet

d'apporter une aide morale et financière aux familles et ainsi, de lutter contre tout risque de marginalisation ou d'exclusion.

### **Le Réseau Girondin Petite Enfance (RGPE)**

La commune de MARCHEPRIME a adhéré au Réseau lequel, par la richesse de son offre, contribue à la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance. Ainsi, les agents peuvent suivre des formations, peuvent solliciter un intervenant du Réseau pour venir présenter et échanger autour d'une problématique pratique (ex : acquisition de la propreté chez l'enfant).

Par ailleurs, le Réseau favorise le lien à la fois entre les services de la commune mais aussi entre les services de différentes communes. La participation à l'exposition de fin d'année reflète cette volonté.

### **V. Développement durable**

La commune s'inscrit dans un projet global de développement durable.

Depuis 2018, le multiaccueil s'inscrit dans une démarche de proposer un environnement plus sain aux enfants. Nous utilisons des produits d'hygiène et d'entretien Ecolabellisés et depuis mars 2019, l'entretien des locaux se fait grâce à un nettoyeur vapeur.

Les repas sont livrés et réchauffés en bacs gastros et la vaisselle (plateau repas, verres) sont en aluminium.

A partir de septembre 2022 nous souhaitons mettre en place un nettoyage des surfaces et des jeux par le système **Aquama**. La solution Aquama est juste une combinaison d'eau et de sel pur qui est ensuite électrolysée pour obtenir une solution nettoyante et désinfectante répondant aux normes en vigueur. Elle ne contient ni allergène, ni perturbateurs endocriniens.

*Annexe à la délibération n° 08-22092022 du Conseil  
municipal du 22 septembre 2022*